

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'INSTITUT de l'INSPE

Séance du Mercredi 5 février 2025 à 14h

-----

Le Conseil d'Institut de l'Inspé de Franche-Comté s'est réuni le 5 février 2025, sous la présidence de Jean-Luc ROSSIGNOL, président du conseil d'institut.

| Etaient présents ou représentés  | Etaient excusés                   | Etaient absents         |
|--|-----------------------------------|-------------------------|
| <b>Représentants des personnels de l'Inspé</b><br>Laurent BARATO<br>Farida DJELKHIR<br>Floriane GOUALARD, procuration à R. HASSOLD<br>Romain HASSOLD<br>Damien HUMBERT<br>Carole IVANCE-MARTIN<br>Matthieu LAUGIER<br>Marie MAZEROLLE<br>Alice METTETAL, procuration à M. LAUGIER<br>Arnaud MOULY<br>Denis PASCO, procuration à M. MAZEROLLE<br>Emilie SAUNIER, procuration à A. MOULY |                                   |                         |
| <b>Représentants de l'UNIVERSITE :</b><br>Olivier JOUFFROY<br>Coralie MAYEUR-CARPENTIER, procuration à L. RICQ<br>Laurence RICQ  | John-Pol PIERREL<br>Pascal GILLON | Catherine TIRVAUDEY     |
| <b>Représentants du RECTORAT :</b><br>Véronique BARÇON, procuration à JL. ROSSIGNOL<br>Fabien BEN<br>Isabelle BERTRAND, procuration à I. POYARD<br>Isabelle POYARD<br>Julien ROCHE<br>Jean-Luc ROSSIGNOL   |                                   |                         |
| <b>Représentants des Collectivités Territoriales :</b>   | Chantal GUYEN                     | Anaïs MONNIER VON AESCH |
| <b>Personnalités extérieures à titre personnel :</b><br>Elsa LANG RIPERT, procuration à JL. ROSSIGNOL  |                                   |                         |
| <b>Personnes invitées :</b><br>Nathalie ALBERT-MORETI<br>Macha WORONOFF<br>Frédéric MUYARD<br>Nathalie GRITTI<br>Florent MONTACLAIR<br>Olivier BRAUN<br>Elodie BELLE<br>Nathalie ROGGY   |                                   |                         |

Le quorum est atteint.

**Jean-Luc Rossignol** ouvre la séance à 14h et remercie Madame la Rectrice et Madame la Présidente pour leur présence à ce conseil d'institut un peu particulier puisque destiné à valider le dossier d'accréditation de l'INSPE de Franche-Comté. Ce dernier est à transmettre au ministère pour le 15 février prochain par Madame la Rectrice.

**Jean-Luc Rossignol** informe qu'une dépêche AEF publiée ce matin montre que l'INSPE de Franche-Comté prépare particulièrement bien ses étudiants, notamment les futurs enseignants du premier degré, au concours. En effet, selon les résultats au CRPE 2023, 65,7 % des lauréats de l'académie étaient étudiants d'INSPE (soit 69 sur 105). De ce fait, l'académie de Besançon est sur le podium en se plaçant en 3<sup>ème</sup> position au niveau national derrière Amiens (69,2 %) et Reims (67,3 %).

Il tient à féliciter les étudiants et l'ensemble des équipes pédagogiques, administratives et techniques qui contribuent à cette belle réussite.

Une communication en ce sens sera réalisée en interne à l'INSPE ainsi que par l'Université et le Rectorat.

**Jean-Luc Rossignol** précise que l'année 2025 sera marquée aussi par la rédaction d'une nouvelle convention entre l'Inspé et le Rectorat, qui devra être finalisée avant l'été.

Enfin, il précise que le poste de « Chargé de mission budget de projet et relations Inspé/Rectorat » a donné lieu à un recrutement. La personne prendra ses fonctions le 10 mars prochain.

**Jean-Luc Rossignol** propose également que la présidente présente les changements à l'université en 2025.

**Macha Woronoff** précise tout d'abord qu'au 1<sup>er</sup> janvier dernier, l'université de Franche-Comté est devenue l'université Marie et Louis Pasteur, un établissement public expérimental (EPE). La création de cet EPE fait l'objet d'un rapprochement entre l'UFC et la COMUE UBFC, qui n'était pas aux responsabilités et compétences élargies. Elle revient sur le contexte de la création de cet établissement, qui fait suite à la décision de l'université de Bourgogne de se retirer de la COMUE UBFC. À la suite de cela, les présidents et directeurs de 5 des autres établissements de Bourgogne Franche-Comté se sont réunis et ont acté leur volonté de poursuivre ensemble le travail engagé. L'État leur a demandé de travailler sur l'expérimentation d'une nouvelle forme de rapprochement, de regroupement ou de fusion qui ne soit pas une communauté d'établissements. Elle explique qu'il a fallu travailler vite pour faire remonter l'ensemble des éléments avant l'été 2024. Elle rappelle que, normalement, elle était présidente jusqu'au 30 novembre 2024. La dissolution de l'Assemblée nationale et l'absence ensuite d'un gouvernement stable et durable ont engendré du retard. L'arrêté de création de l'UMLP a été publié le 30 novembre dernier pour le 1<sup>er</sup> décembre et nomme Macha Woronoff, administratrice provisoire. Tous les projets France 2030 structurant le site Bourgogne Franche-Comté sont désormais portés par l'UMLP. L'Université a fêté ses 600 ans en 2024 et c'est donc un nouveau chapitre qui s'ouvre. La Présidente espère que la construction et l'expérimentation soient un succès, avec la responsabilité de répondre à tous les enjeux, pour le tout le territoire et sa population, sur tous les sites.

**Jean-Luc Rossignol** remercie la Présidente pour son soutien à l'INSPE et particulièrement pour le soutien qu'elle apporte en développant une politique de sites.

## 1. Approbation du compte-rendu du conseil du 12 novembre 2024, **vote**

Pas de remarque particulière.

**Jean-Luc Rossignol** souligne sa volonté de renforcer la représentation des étudiants et des collectivités territoriales au sein de ce conseil. Il émet l'idée d'instaurer une rotation des représentants territoriaux qui nécessiterait une modification des statuts pour ancrer ce principe.

Le changement de président de l'université sera également l'occasion de revoir la liste des représentants de l'UMLP au sein de ce conseil, avec notamment une meilleure représentation des composantes.



Ce compte-rendu est mis au vote et **approuvé à l'UNANIMITÉ.**

**Diaporama joint.**

## 2. Dossier d'accréditation de l'Inspé de l'académie de Besançon

**Jean-Luc Rossignol** rappelle le contexte lié à l'accréditation. L'INSPE avait reçu une première information en 2023 pour remonter un dossier d'accréditation. Or, celui-ci a été reporté en raison de l'annonce d'une réforme imminente. L'accréditation a alors été prolongée d'un an mais, finalement, la réforme n'a pas été mise en œuvre.

Fin novembre 2024, l'INSPE de Franche-Comté a reçu les éléments du dossier d'accréditation à remonter pour mi-février 2025. Il ne s'agit pas vraiment d'un dossier d'accréditation ; normalement, celui-ci devrait être constitué d'un bilan et d'une projection. Or, le dossier à remonter ne fait état que d'un « bilan allégé » et pas d'un projet. Ce bilan a pour objectif de montrer que l'activité de l'Inspé est bien conforme au cadre national des masters MEEF.

Le travail sur ce dossier a, malgré tout, été très conséquent. Formellement, il est prévu que Madame la Rectrice porte un avis et transmette le dossier avant le 15 février pour un passage au CNESER avant l'été.

**Jean-Luc Rossignol** précise qu'il lui semblerait important d'associer à cet envoi une lettre d'accompagnement co-signée par Madame la Présidente et Madame la Rectrice, pour montrer au ministère la qualité du travail mené, de part et d'autre et ensemble.

**Frédéric Muyard** présente les principaux éléments du bilan mis en avant dans le dossier d'accréditation :

La qualité du partenariat de l'Inspé avec le rectorat et les services académiques, valorisée par des représentations académiques dans les instances de l'Inspé, la représentation de l'Inspé dans les instances de l'académie et dans ses projets structurants, les réunions régulières avec le secrétariat général de l'académie, l'EAFC et les DSDEN, la mise à disposition d'une directrice adjointe de l'Inspé en charge de l'alternance et de la formation continue qui assure notamment le lien avec les corps d'inspection et les services du rectorat, la mise à disposition d'une coordinatrice des PEMF, le pilotage des heures avec l'EAFC (environ 30% des heures sont financées par l'académie avec la mise à disposition de personnel), la vigilance permanente sur la multi-implantation de l'université (périmètre de l'académie) ... La qualité de ce partenariat se traduit par la qualité des formations et de la professionnalisation.

**Madame la Rectrice** précise qu'on ne peut que confirmer ce qui est dit quant à la qualité du partenariat et la fluidité des rapports.

**Jean-Luc Rossignol** ajoute que la direction de l'INSPE et le rectorat travaillent actuellement la nouvelle convention entre l'université et l'académie, qui sera jointe au dossier avant son passage au CNESER.

Autre point mis en avant dans le bilan : la qualité des formations et de la professionnalisation avec notamment des masters MEEF qui respectent le cadre national (très exigeant) de la formation des masters MEEF dans sa globalité, ainsi que les différents cahiers des charges spécifiques (laïcité et valeurs de la République, égalité filles-garçons, scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers). Le master MEEF premier degré est déployé de façon harmonisée et coordonnée sur les 4 sites avec un pilotage performant. Les équipes pluri-catégorielles sont performantes et l'encadrement des stagiaires de qualité. Le dossier souligne une trajectoire ambitieuse de 33% d'intervenants de terrain atteinte en master MEEF premier degré sur les 4 sites (alors que cet indicateur variait de 9,5% à 20,5 % en 2020), grâce à un travail conséquent de pilotage conjoint. La démarche d'assurance qualité des formations est appuyée sur une démarche d'approche compétences de construction des formations et l'innovation pédagogique est mise au service de cette approche compétences. Une attention particulière est accordée à la voie professionnelle avec, entre autres, la formation du PLP Lettres-Histoire-Géographie gérée par un enseignant qui s'investit pour conserver des effectifs significatifs et un taux de réussite exceptionnel. L'Inspé intervient dans le continuum de formation des enseignants, des formateurs et des personnels d'éducation (sur la préprofessionnalisation en licence, la coordination des stages du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) adossé à la licence AES de l'UFR STGI à Belfort et dans les formations continues en partenariat avec l'EAFC et les DSDEN). Il est souligné également une politique partenariale performante avec des partenaires extérieurs comme le CAPE qui propose des stages hybrides (spécificité de l'académie de Besançon), la DRAC qui met à disposition des

artistes en résidence ou des partenaires internationaux qui permettent à 15 % de nos étudiants de Master 1 d'effectuer un stage à l'international.

**Romain Hassold** précise que cela fait toujours plaisir de voir que les enseignements proposés permettent de bons résultats aux étudiants du CRPE et autres concours de l'éducation nationale.

**Arnaud Mouly** demande s'il y a des statistiques d'insertion professionnelle des étudiants en master MEEF.

**Laurence Ricq** explique que le format des enquêtes est imposé par le ministère. Or, ce qui nous importe de plus en plus, ce sont les parcours étudiants : d'où ils viennent et où ils vont... Les dernières enquêtes dont nous disposons pour les masters MEEF portent sur les diplômés de 2019.

**Elodie Belle** précise que les questionnaires d'enquête, tels qu'ils sont proposés actuellement, ne sont pas forcément pertinents pour les masters MEEF qui se retrouvent très majoritairement insérés professionnellement. Il serait plus judicieux d'observer, à plus long terme, le maintien dans l'emploi ou non.

**Arnaud Mouly** explique qu'il souhaiterait voir la voie professionnelle davantage valorisée dans ce bilan car la dernière réforme a contribué à diminuer l'attractivité de cette voie, du fait du placement du concours en Master 2. Il ajoute que la quatrième mention est davantage à défendre, à mettre en valeur, car elle n'est pas ouverte dans toutes les académies.

**Jean-Luc Rossignol** le comprend mais rappelle que le dossier à rendre est un bilan simplifié qui ne peut valoriser tout le travail réalisé précisément.

**Frédéric Muyard** ajoute que le travail est à mener collectivement en interne, sur cette mention MEEF PIF.

**Laurence Ricq** confirme que ce bilan doit nourrir une réflexion sur l'évolution de cette mention.

**Laurent Barato** demande, quant à lui, un changement de formulation, sur le paragraphe concernant la montée en compétences des PEMF, qui selon lui pourrait être interprété de façon négative.

**Jean-Luc Rossignol** propose qu'il fasse une proposition de formulation pour cette partie très rapidement et que celle-ci puisse être intégrée au dossier, en sachant que les propos se veulent au contraire très positifs.

Le dossier met en avant la démarche forte de structuration de la recherche en éducation et de renforcement du lien formation-recherche. Il mentionne notamment la participation active de l'Inspé et des enseignants-chercheurs, depuis 2022, au sein du fonctionnement et de la gouvernance du Territoire Numérique Éducatif du Doubs (TNE25), qui a eu un effet catalyseur sur la structuration de la recherche en éducation, avec la création du Réseau Thématique Éducation du CNRS au sein de la MSHE (Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement) et le projet de Maison Universitaire de l'Éducation (MUE). Cela a permis d'engager un travail sur l'évolution des enseignements consacrés à la recherche en premier degré et une proposition d'un nouveau cadrage du mémoire recherche.

La qualité de vie des étudiants et des personnels est également prise en compte avec la création d'une commission de vie de l'institut qui a permis, entre autres, l'instauration d'une journée d'intégration pour les nouveaux étudiants. L'accompagnement de la structuration et la création en 2024 de deux associations étudiantes (à Besançon et Lons-le-Saunier) sont également cités.

D'autres éléments sont également demandés dans le dossier. Il s'agit notamment de présenter l'offre de formation, à savoir le périmètre des 4 mentions, le déploiement des formations, les cadrages spécifiques sur les enjeux transversaux et sociétaux, la sensibilisation à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) et la place de la recherche.

**Frédéric MUYARD** tient à remercier toutes les équipes pédagogiques, administratives et techniques qui ont conduit à ce bilan très positif. Il précise que ce dossier permet de valoriser ce qui est fait dans les formations, malgré l'absence particulière de partie projet. L'accréditation sera valable jusqu'en 2028, sous réserve d'une nouvelle réforme.

**Madame la Rectrice** précise qu'il s'agit d'une accréditation un peu technique et que le bilan de l'INSPE est extrêmement riche. L'État employeur est très attentif à cela. Une partie non négligeable du métier consiste à former des citoyens éclairés. Elle se dit très satisfaite de la qualité des relations, même si on peut encore

faire mieux. Elle est également très sensible au lien formation / recherche, aux partenariats recherche-pratique (PRP), qui sont des motifs de grande fierté. Elle ajoute qu'elle va porter tout cela au ministère avec enthousiasme et conviction.

**Macha Woronoff** explique qu'il y a un alignement entre Madame la Rectrice et elle pour le développement de partenariats et sur le dossier proposé aujourd'hui. S'il y a besoin de cet alignement politique, il est important de rappeler que c'est le travail de tous, enseignants, agents BIATSS, personnels d'entretien qui permet ces résultats. Elle explique avoir été très frappée par les études réalisées par Marie Mazerolle sur la petite enfance et très intéressée de savoir si cela a un effet bénéfique sur les praticiens. La recherche peut contribuer à réorganiser une dynamique, à constituer des éléments de motivation pour enchanter/ré-enchanter le métier plus longtemps.

**Madame la Rectrice** ajoute qu'effectivement, globalement, les liens avec la recherche sont encouragés, les liens sur certains sujets en particulier, comme la lutte contre les discriminations par exemple, qui font grandir la réflexion.

**Jean-Luc Rossignol** se joint aux remerciements et félicitations à tous ceux qui ont contribué à la rédaction de ce bilan dans un temps très contraint. Il précise que le COSP avait adopté à l'unanimité les grands axes et les principaux éléments de ce dossier d'accréditation.

→ *Le dossier d'accréditation est mis au vote sous réserve de l'intégration des remarques faites en séance. Il est **approuvé à l'UNANIMITÉ**.*

**Arnaud Mouly** soulève le problème d'évolution des personnels enseignants et enseignants-chercheurs et d'ouverture de postes associés (PRAG avec thèse vers des postes de MCF et MCF avec HDR vers des postes de PU). En 2020, le potentiel enseignants à l'UFC était réparti comme suit : 25% de PU, 50 % de MCF et 25% de PRAG. A l'INSPE, à la même période, il était de 4% de PU, 40 % de MCF et 56% de PRAG.

**Macha Woronoff** explique que, depuis qu'elle est présidente, il y a eu un repyramidage de 8 postes de MCF en PU par an pendant 4 ans (soit 32 postes). Elle ne sait pas si, cette année, cela sera encore possible. Elle complète en précisant que l'équipe a osé repyramider des gens âgés, c'est-à-dire qui vont libérer leur poste rapidement.

**Jean-Luc Rossignol** en profite pour dire que le prochain CI comportera un point « recherche ».

### 3. Résultats de l'appel à projet FR-Educ 2025

**Frédéric Muyard** rappelle les enjeux que sont l'accompagnement de la transition de la FR-Educ vers le réseau thématique éducation (RTE) du CNRS, avec des projets plus ambitieux, plus visibles et à fort potentiel et la mise en œuvre d'appel à projets 2024 et 2025 de la FR-Éduc pour soutenir cette ambition.

Ainsi, en 2025, 4 projets ont été déposés (contre 11 en 2024) : 1 projet (AHEAD) financé à hauteur de 5 000 euros et un autre (ATSEM) financé à hauteur de 800 euros. Les 2 autres projets n'ont pas été retenus car ils ne rentraient pas dans le cadre défini par l'AAP.

**Jean-Luc Rossignol** précise qu'il est important de s'assurer que chaque porteur de projet a bien été notifié de la décision.

→ *Cet appel à projets 2025 FR-Éduc est mis au vote et **approuvé à l'UNANIMITÉ**.*

La FR-Éduc dispose chaque année d'une enveloppe de 20 000 euros. Si la somme attribuée pour les deux projets cités ci-dessus est de 5 800 euros, il reste une somme conséquente de 14 200 euros qui a abouti à l'idée de lancer un AAP 2025 bis. Les crédits n'étant pas reportables, il est important que le lancement ait lieu

dans un temps très court mais en respectant les mêmes principes d'attribution que pour le premier AAP (cadre de recherche, validation par les mêmes instances sauf évaluations extérieures...).

**Matthieu Laugier** demande si cela concerne des projets ou uniquement des déplacements à un colloque.

**Frédéric Muyard** explique que l'objectif est de ne pas reposer un appel à projets à l'identique car cela risque d'être compliqué d'avoir de nouvelles réponses.

**Jean-Luc Rossignol** précise qu'au regard de l'enveloppe, il serait toutefois curieux d'exclure un projet de recherche.

**Marie Mazerolle** précise que la FR-Éduc ne devrait plus exister en fin d'année et que cela sera restructuré à la MSHE. Elle demande comment va vivre cet AAP entre le moment où le projet est validé et la fin de la FR-Éduc. Les délais vont être très contraints.

**Macha Woronoff** précise qu'il est nécessaire d'avoir de la souplesse sur cet appel à projets.

**Jean-Luc Rossignol** ajoute que le financement de journées d'études pour un montant maximum de 800 € constitue, au regard de l'enveloppe, un nombre important de projets. D'où l'importance d'être souple et de valider aujourd'hui le principe d'un nouvel AAP et son calendrier.

**Marie Mazerolle** demande qui va évaluer les projets et s'il ne serait pas envisageable de financer des congrès pour les étudiants (participation au « printemps de la recherche » par exemple).

**Jean-Luc Rossignol** précise que c'est le conseil scientifique de la FR-Éduc qui va évaluer les projets.

**Macha Woronoff** demande pourquoi les projets de 2024 non retenus n'ont pas été retravaillés pour être déposés lors de l'AAP 2025.

**Frédéric Muyard** souhaiterait qu'une réflexion soit portée pour utiliser une partie de ces financements pour accompagner des enseignants du second degré qui voudraient se tourner vers la recherche. Il souhaiterait également une plus grande lisibilité des projets et le maintien du soutien de l'université pour financer ces projets de recherche en éducation et précise qu'un COSP sera organisé avant l'été afin de travailler sur une nouvelle stratégie de l'INSPE de soutien à la recherche à partir de 2026.

→ *Le lancement d'un appel à projets 2025 bis pour le financement de journées d'études ou de déplacements à un colloque scientifique en lien avec un projet de recherche en éducation et avec l'un des axes du RTE (en ayant une souplesse pour les projets de recherche) est mis au vote et **approuvé à l'UNANIMITÉ**.*

## 4. Points scolarité

### 4.1 Modification de la maquette de Master MEEF premier degré

**Frédéric Muyard** explique que le conseil de perfectionnement du Master MEEF 1<sup>er</sup> degré propose de modifier l'intitulé du module de l'UE1 EC2 MO4 du S8 afin de prendre en compte la thématique des enjeux climatiques et du développement durable. L'intitulé « Collaborer, mettre en œuvre un projet d'éducation » sera donc remplacé par « Projet enjeux climatiques et développement durable », sans modification de la structure de la maquette.

**Macha Woronoff** souligne effectivement l'importance de valoriser ce point très important. Ce n'est pas que de l'affichage. Aujourd'hui, avec le vice-président en charge des transitions environnementales et sociétales, Julien Montillaud, elle dit être très frappée par le nombre de personnes qui n'y sont pas sensibles.

**Laurence Ricq** précise que toutes les maquettes de 1<sup>er</sup> cycle de l'Université ont été modifiées dans ce sens pour garantir une meilleure visibilité de cette problématique.

**Laurent Barato** demande ce qui en sera fait après. Il souhaite qu'il y ait une programmation claire et explicite des enjeux et de ce qui peut être mis en place dans les classes, avec un maquetage précis des compétences.

→ *La modification de la maquette de master 1 MEEF premier degré pour la rentrée 2025 est mise au vote et **approuvée à l'UNANIMITÉ**.*

#### 4.2 Calendrier des formations 2025-2026

**Frédéric MUYARD** précise que les calendriers de formation sont mis à jour tous les ans, sans modification particulière cette année si ce n'est un réajustement des jours liés au calendrier. Celui-ci doit ensuite passer en CSAE, CFVU et CA de l'UMLP.

→ Le calendrier des formations 2025-2026 est mis au vote et **approuvé à l'UNANIMITÉ**

*Une erreur a été rectifiée sur les stages massés des Masters 2 premier degré avant envoi pour validation à la CFVU.*

#### 5. Questions diverses

Pas de questions diverses.

**Jean-Luc Rossignol** rappelle que le prochain CI comportera un point recherche, un point financier, le point sur la campagne d'emplois 2026 et précise que, pour ce dernier, il est important de passer les postes liés à la campagne du second degré en première vague pour éviter les refus possibles en deuxième vague.

**Jean-Luc Rossignol** en profite pour évoquer l'audition du poste de directeur de l'INSPE qui était présidée par Macha Woronoff et Madame la Rectrice, en présence du DASEN du Doubs, de Laurence Ricq, de la directrice de l'INSPE de Bourgogne, de Cheikh Tidiane Wane et de lui-même. Il y a eu trois candidatures et seul un candidat a retenu l'attention à l'unanimité. Il s'agit de Frédéric Muyard. Madame la Ministre devrait prendre la décision avant la fin du mois ; à défaut, une période d'intérim sera nécessaire avec la nomination d'un administrateur provisoire.

**Jean-Luc Rossignol** remercie à nouveau Macha Woronoff pour son soutien à l'INSPE durant son mandat.

*La séance est levée à 16h50.*

Le Président du Conseil d'Institut,

Jean-Luc ROSSIGNOL